EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire- ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

Nombre de Conseillers
En exercice : 40
Présents : 31
Votants : 36

L'an deux mille seize, le trente et un mars à 19H00,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 24 mars 2016.

Résultat du vote
Pour : 36
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET : Bail emphytéotique avec association de pêche de Saint Laurent du Pont

Présents les délégués avec voix délibérative :

Roger CHARVET (Corbel), Denis SEJOURNE, Christel COLLOMB (Entre-deux-Guiers) ; Jean Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Roger VILLIEN, Alain LECLERCQ (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Philippe QUINTIN, Elisabeth SAUVAGEON, Gilles PERRIER MUZET (Miribel-les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; Gérard D'ALLIN, Nicole VERARD (Saint-Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC, Christian LORIDON (Saint-Jean de Couz) ; Pierre Auguste FEUGIER, Christiane GONTHIER (Saint Franc) ; Patrick FALCON, Martine MACHON (Saint- Joseph de Rivière) ; Jean-Louis MONIN, Cédric MOREL, Christiane MOLLARET, Christian ALLEGRET (Saint-Laurent du Pont) ; Yves GUERPILLON, Céline BURLET (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Louis BOCCHINO, Brigitte BIENASSIS (Saint- Pierre d'Entremont 73), Frédéric CALVAIRE (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz).

Pouvoirs : Jean Michel FERTIER à Roger CHARVET, Nathalie HENNER à Cédric MOREL, Jean Paul PETIT à Jean Paul CLARET, Pierre BAFFERT à Christel COLLOMB, Cédric VIAL à Myriam CATTANEO,

Le Président,

RAPPELLE que la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est propriétaire d'un ensemble de parcelles cadastrées ZD 87 à ZD 95 (ancienne gravière) pour une superficie totale de 35 330 m² environ, en zone N du PLU et en nature de friche et bois taillis marécageux estimé à 3 530€ par France Domaine.

INFORME que l'association de pêche de St Laurent du Pont sollicite la Communauté de Communes pour acquérir ces parcelles et réaliser un plan d'eau de pêche pour développer une activité ouverte à tous, afin :

- d'organiser des sessions pour l'école de pêche de l'AAPPMA ;
- d'offrir à toute personne possédant une carte de pêche une zone de pratique simple d'accès moins sélective que la pêche dans le Guiers Mort et nécessitant pas d'achat de carte complémentaire.

INFORME que le bureau de la Communauté de Communes préfère rester propriétaire et établir un bail emphytéotique à l'euro symbolique avec l'association pour lui permettre de réaliser son projet.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**

- **AUTORISE** le Président à signer à signer un bail emphytéotique avec l'APPMA de St Laurent du Pont pour lui permettre de développer une activité pêche sur le site.

Le Président,
- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 1er avril 2016,

PREFECTURE DE L'ISERE
11 AVR. 2016
SECTION COURRIER 1

Le Président
Denis SEJOURNE

COMMUNAUTE de COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE R.F